



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 43955

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le développement de la plate-forme aéroportuaire internationale de Toulouse-Blagnac. Les activités de cet aéroport en font l'un des plus importants de France. Activités commerciales, d'essais sont en nette augmentation et il est prévisible que la saturation de l'aéroport existant sera atteinte vers 2010. Cette installation qui fonctionne jour et nuit est située dans une zone très urbanisée, à proximité d'un site classé Seveso. Soixante-dix mille habitants sont concernés par les nuisances sonores actuelles ; les conditions climatiques rendent ce site très polluant. Depuis de nombreuses années, des études sont entreprises pour la construction d'un second aéroport dans la région toulousaine. Elle lui demande quelles dispositions sont envisagées pour répondre à la croissance de l'activité, dans un souci de préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

Texte de la réponse

L'aéroport de Toulouse est le quatrième aéroport régional français et son trafic a dépassé, en 1999, les cinq millions de passagers. Ce trafic est le résultat d'une croissance de l'ordre de 9,2 % en moyenne par an depuis 1995. Il est constitué pour 66 % de liaisons vers Paris, pour 15,5 % de déplacements vers des métropoles régionales ou des DOM-TOM et pour 18,5 % par des vols vers des villes européennes. Aux mouvements commerciaux s'ajoutent du transport de fret par avion ainsi que les vols liés à l'industrie aéronautique du site. Or, cette plate-forme se situe à proximité de l'agglomération toulousaine. La croissance du trafic qui y est constatée nécessite donc une maîtrise accrue des nuisances sonores. De fait, des mesures d'exploitation sont envisagées à court terme afin de répondre à cet objectif. Elles sont à l'heure actuelle examinées dans le cadre de l'élaboration du projet de charte de qualité de l'environnement sonore que le préfet a engagé, et qui associe tous les acteurs concernés, collectivités locales, associations de riverains, professionnels de l'aéronautique et représentants de l'administration. Malgré ces mesures, le site actuel ne devrait pas permettre de faire face à un développement conséquent du transport aérien tel qu'il est envisagé dans la région toulousaine. C'est pourquoi le ministre de l'équipement, des transports et du logement souhaite que la faisabilité d'une nouvelle plate-forme soit examinée en liaison avec le conseil régional et les collectivités locales. Des crédits, à hauteur de quatre millions de francs, seront ainsi mobilisés dans le cadre du contrat de plan Etat-région pour la période 2000-2006. Ils permettront de réaliser l'ensemble des études nécessaires pour éclairer les choix publics en la matière. Le préfet de la région Midi-Pyrénées est chargé de conduire cette démarche qui portera, notamment, sur la recherche des sites potentiels pouvant accueillir un nouvel aéroport proche de Toulouse et répondant aux impératifs de sécurité, d'insertion environnementale et d'accessibilité par les transports terrestres qui s'imposent. Le préfet tiendra informé tous les acteurs concernés de l'avancement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43955

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1947

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4548